

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI 25 NOVEMBRE 2020

2020-11-25-1

1. OUVERTURE

À l'ouverture de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques tenue le mercredi 25 novembre 2020 à 19 h, par conférence vidéo, sont présents:

M. Éric Blanchard	maire de Saint-Clément et préfet suppléant
M. Alain Bélanger	maire de Saint-Jean-de-Dieu
M. Michel Colpron	maire de Sainte-Rita
M. Louis-Philippe Sirois	maire de Saint-Médard
M. Mario St-Louis	maire de Saint-Éloi
M. Jean-Pierre Rioux	maire de Trois-Pistoles
M. Jean-Marie Dugas	maire de Notre-Dame-des-Neiges
M. Roger Martin	maire de Saint-Mathieu-de-Rioux
M. Maxime Dupont	maire de Saint-Guy
M. Richard Caron	maire de Saint-Simon

Est absent :

M. Simon Lavoie maire de Sainte-Françoise

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bertin Denis. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, et Mme Isabelle Rioux, secrétaire, sont aussi présents.

2020-11-25-2

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le point divers ouvert :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance régulière du mercredi 21 octobre 2020
 - 3.2 C. A. du mercredi 11 novembre 2020
4. Administration générale
 - 4.1 Comptes du mois d'octobre 2020
 - 4.2 Adoption des calendriers des séances du Comité administratif et du Conseil de la MRC des Basques pour l'année 2021
 - 4.3 Participation à un bottin d'information en collaboration avec la Sûreté du Québec
 - 4.4 Renonciation à l'obligation de redevances pour la vente d'un condo situé au 2, rue du Boisé, unité A à M. Gérald Pelletier
 - 4.5 Adoption du compte-rendu du comité consultatif du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)
 - 4.6 Entente de développement culturel 2021-2022-2023
 - 4.7 Résolution visant à confirmer le retour des policiers cadets en 2021
 - 4.8 Adjudication du contrat pour l'entretien et l'opération de l'usine de traitement des eaux usées située au 121, chemin du Lac Sud à Saint-Mathieu-de-Rioux
5. Budget 2021 de la MRC des Basques
 - 5.1 Affectation du surplus libre
 - 5.2 Prévisions budgétaires 2021 de la MRC des Basques
 - 5.3 Prévisions budgétaires 2021 du TNO
 - 5.4 Avis de motion projet de règlement no 277 décrétant le taux de taxe foncière 2021 et ses modalités de paiement pour le territoire non organisé (TNO) de la MRC des Basques
 - 5.5 Présentation du projet de règlement no 277 décrétant le taux de taxe foncière 2021 et ses modalités de paiement pour le territoire non organisé (TNO) de la MRC des Basques
6. Aménagement, urbanisme et cours d'eau
 - 6.1 Avis de conformité au schéma d'aménagement (SAD) – Règlement 2020-16 de la municipalité de Saint-Simon
 - 6.2 Avis de conformité SAD – Règlement 440 de la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu
7. Correspondances
 - 7.1 Demande d'appui pour le projet Résilience côtière, phase 2
 - 7.2 Dépôt de règlements de la MRC de Témiscouata
8. Divers
9. Prochaine séance du Conseil, le mercredi 16 décembre 2020 à 19 h par conférence vidéo
10. Période de questions
11. Levée de la séance

ADOPTÉE

2020-11-25-3

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-11-25-3.1

3.1 Séance régulière du mercredi 21 octobre 2020

Sur une proposition de M. Mario St-Louis,
Il est unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la MRC des Basques du 21 octobre 2020 soit adopté.

ADOPTÉE

2020-11-25-3.2

3.2 C. A. du mercredi 11 novembre 2020

Sur une proposition de M. Roger Martin,
Il est unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance régulière du Comité administratif de la MRC des Basques du 11 novembre 2020 soit adopté.

ADOPTÉE

2020-11-25-4

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2020-11-25-4.1

4.1 Comptes du mois d'octobre 2020

Sur une proposition de M. Jean-Pierre Rioux, il est unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Basques accepte les chèques de la MRC du mois d'octobre 2020, soit les numéros 13244 à 13249 et 13259 à 13264 au montant de 39 056,40 \$, plus les prélèvements, soit les numéros 100519, 100629 à 100632, 100638 à 100642 et 100644 à 100646 au montant de 51 360,57 \$, plus l'assurance collective au montant de 5 141,13 \$, plus les dépôts-salaires du mois d'octobre 2020 au montant de 87 275,43 \$, plus les cotisations au RREMQ au montant de 9 684,69 \$, plus les dépôts directs soit les numéros 501136 à 501138 et 501156 à 501162 au montant de 342 722,05 \$, plus les chèques des TPI soit les numéros 2197 à 2203 au montant de 16 222,32 \$, plus le chèque du TNO soit le numéro 3136 au montant de 10 000,00 \$, plus les chèques du Pacte rural soit les numéros 4635, 4637 à 4641 et 4644 à 4646 au montant de 92 100,00 \$, plus le chèque du Parc industriel soit le numéro 5059 au montant de 4 426,54 \$.

Il est également unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Basques adopte les factures compressibles de la MRC des Basques du mois d'octobre 2020 au montant de 43 239,44 \$, plus celles des TPI au montant de 35 760,70 \$, plus celles du TNO au montant de 484,79 \$, plus celles du Pacte rural au montant de 3 734,46 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NO 848

ADOPTÉE

2020-11-25-4.2

4.2 Adoption des calendriers des séances du Comité administratif et du Conseil de la MRC des Basques pour l'année 2021

Sur une proposition de M. Louis Philippe Sirois,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques adopte les calendriers 2021 des séances du C. A. et du Conseil de la MRC des Basques (voir annexe).

ADOPTÉE

2020-11-25-4.3

4.3 Participation à un bottin d'information en collaboration avec la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec propose à la MRC des Basques un partenariat au niveau de la diffusion d'un outil de communication, soit le « Guide du citoyen » fournissant un contenu destiné à la population du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le contenu fourni à l'intention de la MRC des Basques présentera de l'information relative au poste local de la Sûreté du Québec desservant le territoire, des stratégies, des pratiques, des programmes de prévention ou tout autre sujet d'intérêt choisi en fonction de l'environnement et des réalités de ses citoyens;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques accepte le partenariat proposé par la Sûreté du Québec dans la diffusion d'un outil de communication le « Guide du citoyen » sur le territoire de la MRC des Basques pour l'année 2021.

ADOPTÉE

2020-11-25-4.4

4.4 Renonciation à l'obligation de redevances pour la vente d'un condo situé au 2, rue du Boisé, unité A à M. Gérald Pelletier

CONSIDÉRANT QUE le 5 décembre 2014, la MRC des Basques a vendu le lot 5 608 347 à la société 9110-9991 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'acte de vente contient entre autres l'obligation pour les futurs propriétaires d'unités d'habitation de transiger avec la MRC des Basques ou son mandataire, la Corporation de gestion du Parc du Mont St-Mathieu, pour toute location de moins de 4 semaines et que la MRC ou la Corporation se réserve le droit de prélever un montant allant jusqu'à un maximum de 25 % des coûts de location effectués;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est en copropriété et que le condo situé au 2, rue du Boisé, unité A est sur le point d'être vendu à M. Gérald Pelletier;

CONSIDÉRANT QUE la société 9110-9991 Québec inc. demande à la MRC des Basques de renoncer à cette obligation de redevances;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Roger Martin,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques :

- accepte la renonciation de redevances pour la vente d'un condo situé au 2, rue du Boisé, unité A à M. Gérald Pelletier;
- nomme le directeur général, M. Claude Dahl, à signer, pour et au nom de la MRC des Basques tout document afférent à cette transaction.

ADOPTÉE

2020-11-25-4.5

4.5 Adoption du compte-rendu du comité consultatif du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)

Sur une proposition de M. Louis-Philippe Sirois,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques accepte les projets 206-1, 282 et 283 analysés à la rencontre du comité consultatif du Fonds de soutien aux projets structurants tenue le 18 novembre 2020.

ADOPTÉE

2020-11-25-4.6

4.6 Entente de développement culturel 2021-2022-2023

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques a signé sa première Entente triennale de développement culturel en 2018 pour 2018-2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE la ministre Nathalie Roy vient d'annoncer le retour d'ententes triennales en développement culturel, et ce, pour 2021-2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques a jusqu'au 4 décembre prochain pour transmettre ses intentions au ministère de la Culture et des Communications;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Jean-Pierre Rioux,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques nomme le préfet, M. Bertin Denis, ainsi que le directeur général, M. Claude Dahl, à signer, pour et au nom de la MRC des Basques, l'entente triennale 2021-2022-2023 à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications et dépose son plan d'action 2021-2022-2023 avec un appariement de 111 000 \$ de la MRC des Basques, soit 37 000 \$ par année sur trois ans. L'appariement des montants se fera à partir de l'enveloppe de la Commission culturelle. Ces argentés seront réservés pour des projets de développement culturel cadrant avec les objectifs du ministère et répondant aux besoins du milieu.

ADOPTÉE

2020-11-25-4.7

4.7 Résolution visant à confirmer le retour des policiers cadets en 2021

CONSIDÉRANT le succès du Programme des cadets de la Sûreté du Québec durant la saison estivale 2020;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires du programme estimé à 10 000 \$ pour deux cadets desservant l'ensemble du territoire de la MRC des Basques et de Témiscouata;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci seront présents dans le cadre d'activités dans nos communautés à l'intérieur d'un calendrier à déterminer afin de bien couvrir l'ensemble des municipalités;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Éric Blanchard,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques accepte de poursuivre le Programme des cadets de la Sûreté du Québec pour la saison estivale 2021 au coût de 5 000 \$ et mandate M. Claude Dahl, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la MRC des Basques l'entente de partenariat relative à la fourniture de services de cadets de la Sûreté du Québec, et ce, avec la MRC de Témiscouata.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NO 849

ADOPTÉE

2020-11-25-4.8

4.8 Adjudication du contrat pour l'entretien et l'opération de l'usine de traitement des eaux usées située au 121, chemin du Lac Sud à Saint-Mathieu-de-Rieux

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Basques a demandé des appels de proposition à deux firmes pour les services d'entretien et d'opération d'une usine de traitement des eaux usées *Bioréacteur à membrane* située au 121, chemin du Lac Sud à Saint-Mathieu-de-Rieux;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont déposé des propositions aux montants suivants (taxes incluses) :

- Aquatech, société de gestion de l'eau inc. : 24 834,60 \$
- Nordikeau inc. : 44 621,80 \$

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'Aquatech, société de gestion de l'eau est la plus basse;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques :

- Accorde le contrat pour les services d'entretien et d'opération d'une usine de traitement des eaux usées *Bioréacteur à membrane* située au 121, chemin du Lac Sud à Saint-Mathieu-de-Rieux à l'entreprise Aquatech, société de gestion de l'eau au montant de 24 834,60 \$ taxes incluses, conformément aux spécifications de l'appel de proposition;
- Autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, à signer, pour et au nom de la MRC des Basques, ledit contrat et tout autre document afférent.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NO 850

ADOPTÉE

2020-11-25-5

5. BUDGET 2021 DE LA MRC DES BASQUES

2020-11-25-5.1

5.1 Affectation du surplus libre

CONSIDÉRANT QUE la MRC prévoit un surplus libre au 31 décembre 2020;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Éric Blanchard,
Il est unanimement résolu :

D'autoriser les affectations du surplus libre 2020 vers le surplus affecté 2021 pour chaque département énuméré ci-dessous :

- 5 202 \$ au département de Matrice Évaluation (rénovation cadastrale Sainte-Rita);
- 5 830 \$ au département de Déchets domestiques (personne désignée);
- 45 425 \$ au département Supra-local (quote-part BIT);
- 19 000 \$ au département Législation (allocation de départ préfet);
- 14 380 \$ au département Matières résiduelles (contrat CO-ECO).

D'autoriser les affectations du surplus libre 2020 dont une partie est affectée en 2021 pour les départements énumérés ci-dessous :

- 70 000 \$ en surplus affecté au département Matières résiduelles dont 17 500 \$ est affecté en 2021 (excédent de la quote-part 2020 sur la dépense réelle 2020);
- 89 383 \$ en surplus affecté total au département Route-verte dont 35 000 \$ sont affectés en 2021 (Programme d'aide aux infrastructures de transport actif - Volet 2).

D'autoriser les affectations du surplus libre 2020 pour dépenses ultérieures :

- 10 000 \$ au département Cours d'eau (Rivière-Neigette);
- 6 430 \$ au département Administration pour des honoraires professionnels éventuels (Vente pour taxes);
- 35 000 \$ au département Immeuble pour des réparations éventuelles;
- 22 071 \$ au département Administration pour remplacement d'équipements (Téléphonie IP);
- 5 006 \$ au département Inforoute et Télécommunication pour un total de 10 191 \$ pour le remplacement d'équipements.

D'annuler l'affectation du surplus libre au département Matières résiduelles de 2019 pour un montant de 15 850 \$.

D'autoriser l'affectation du surplus libre de 36 640 \$ aux états financiers 2020 pour le département Gestion du centre de tri.

D'autoriser l'affectation d'une réserve financière au budget 2021 :

- 60 325 \$ de la réserve financière Élection tel que décrété au règlement 218 au département Législation.

ADOPTÉE

2020-11-25-5.2

5.2 Prévisions budgétaires 2021 de la MRC des Basques

Sur une proposition de M. Louis-Philippe Sirois,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques adopte les prévisions budgétaires 2021, telles que présentées.

ADOPTÉE

2020-11-25-5.3

5.3 Prévisions budgétaires 2021 du TNO

Sur une proposition de M. Mario St-Louis,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques adopte les prévisions budgétaires 2021 du TNO, telles que présentées.

ADOPTÉE

2020-11-25-5.4

5.4 Avis de motion projet de règlement no 277 décrétant le taux de taxe foncière 2021 et ses modalités de paiement pour le territoire non organisé (TNO) de la MRC des Basques

Avis de motion est donné par M. Maxime Dupont que lors d'une séance subséquente du Conseil de la MRC des Basques sera présenté pour adoption le règlement no 277 décrétant le taux de taxe foncière 2021 et ses modalités de paiement pour le territoire non organisé (TNO) de la MRC des Basques.

2020-11-25-5.5

5.5 Présentation du projet de règlement no 277 décrétant le taux de taxe foncière 2021 et ses modalités de paiement pour le territoire non organisé (TNO) de la MRC des Basques

Le directeur général, M. Claude Dahl, présente les grandes lignes du projet de règlement no 277 décrétant le taux de taxe foncière 2020 et ses modalités de paiement pour le territoire non organisé (TNO) de la MRC des Basques.

2020-11-25-6

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET COURS D'EAU

2020-11-25-6.1

6.1 Avis de conformité au schéma d'aménagement (SAD) – Règlement 2020-16 de la municipalité de Saint-Simon

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Simon désire modifier son règlement de zonage afin de permettre l'exploitation d'une entreprise de transformation des essences de bois à l'intérieur de son périmètre urbain visant essentiellement à créer une zone mixte (habitation et commerce) à même une partie d'une zone résidentielle afin d'autoriser des usages commerciaux et industriels liés à la foresterie;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'aménagement de la MRC des Basques a procédé à l'analyse de ce règlement suite à la demande d'avis de conformité de la municipalité de Saint-Simon;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Alain Bélanger,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques émette un avis favorable de conformité par lequel le règlement no 2020-16 modifiant le règlement no 132 de la municipalité de Saint-Simon entrera en vigueur conformément à la Loi, et ce, envers les objectifs du schéma d'aménagement et de développement (SAD) en vigueur et aux dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

2020-11-25-6.2

6.2 Avis de conformité SAD – Règlement 440 de la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu désire apporter une modification à son règlement no 230 de construction afin de :

- Prévoir l'obligation pour les propriétaires de constructions desservies par un réseau d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire situé sur le territoire de la municipalité, d'installer des protections contre les dégâts d'eau pour éviter tout refoulement;
- Prévoir l'obligation pour tout propriétaire d'une construction desservie par le réseau d'aqueduc de la municipalité d'avoir un nombre suffisant d'amortisseurs pour protéger toute construction contre un coup de bélier provenant du réseau d'aqueduc de la municipalité;
- Prévoir certaines normes relatives à l'évacuation des eaux pluviales provenant d'un bâtiment.

CONSIDÉRANT QUE le service de l'aménagement de la MRC des Basques a procédé à l'analyse de ce règlement suite à la demande d'avis de conformité de la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Mario St-Louis,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques émette un certificat de conformité par lequel le règlement no 440 de la municipalité de Saint-Jean-de-Dieu entre en vigueur conformément à la Loi, et ce, envers les objectifs du schéma d'aménagement et de développement (SAD) en vigueur et aux dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

2020-11-25-7

7. **CORRESPONDANCES**

2020-11-25-7.1

7.1 **Demande d'appui pour le projet Résilience côtière, phase 2**

CONSIDÉRANT QUE l'érosion côtière est une problématique présente sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE les communautés et les régions du Québec maritime ont besoin de plus d'outils pour intervenir adéquatement afin de réduire les risques côtiers et mieux planifier l'aménagement de la zone côtière en fonction de l'érosion;

CONSIDÉRANT QUE le projet Résilience côtière – Phase 1 a permis d'établir une collaboration avec la Chaire de recherche et le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières (LDGIZC) de l'UQAR et que cette équipe a déjà produit plusieurs données et outils de gestion pour nous;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs données récoltées dans la première phase du projet serviront directement à produire d'autres outils qui répondent à nos besoins dans la Phase 2;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe du LDGIZC désire collaborer avec nous, continuer de répondre à nos besoins et nous accompagner pour le choix et la mise en œuvre de solutions d'adaptation;

CONSIDÉRANT QUE le LDGIZC possède l'infrastructure de recherche et l'expertise sur les risques côtiers et les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'implique aucun engagement financier de la part de la MRC et des municipalités, mais plutôt la participation à des rencontres de travail.

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Jean-Pierre Rioux,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques appuie le projet intitulé Résilience côtière – Phase 2 proposé par la Chaire de recherche en géoscience côtière du Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'UQAR.

ADOPTÉE

2020-11-25-7.2

7.2 **Dépôt de règlements de la MRC de Témiscouata**

Dépôt pour information.

2020-11-25-8

8. **DIVERS**

Aucun point à ajouter.

2020-11-25-9

9. **PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL, LE MERCREDI 16 DÉCEMBRE 2020 À 19 H PAR CONFÉRENCE VIDÉO**

La prochaine séance du Conseil aura lieu le mercredi 16 décembre 2020 à 19 h par conférence vidéo.

2020-11-25-10

10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2020-11-25-10.1

10.1 **Éclairage au Parc du Mont St-Mathieu**

Un citoyen a fait une plainte à la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux à l'effet que les lumières extérieures du Parc du Mont St-Mathieu sont allumées autant le jour que le soir. Par souci d'économie d'énergie, une vérification sera effectuée auprès du directeur du Parc du Mont St-Mathieu afin d'utiliser le moins possible l'éclairage extérieur au cours de la journée.

2020-11-25-10.2

10.2 Services incendies

Suite au départ de M. Pascal Rousseau le vendredi 20 novembre dernier en tant que directeur du service des incendies à Trois-Pistoles, un processus d'embauche s'est enclenché avec deux emplois offerts, soit un directeur des services incendies et un chargé aux opérations. La Ville de Trois-Pistoles a reçu 15 candidatures, dont 8 ont été retenues et 6 ont accepté de passer les entrevues. Sur ces 6 personnes, 3 personnes ont appliqué sur le premier poste et 3 autres sur le deuxième poste. La décision sera prise en séance du Conseil de ville le lundi 30 novembre prochain.

2020-11-25-11

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Louis-Philippe Sirois de lever la séance à 20 h 15.

ADOPTÉE

BERTIN DENIS, PRÉFET

CLAUDE DAHL, DG /SEC.-TRÉS.

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.